

AMBASSADE DU TOGO

*Mission Permanente auprès de l'Office des Nations Unies,
de l'Organisation Mondiale du Commerce et des autres
Organisations Internationales à Genève*



REPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail- Liberté-Patrie

N°026/MPT/GE/GA/19 *Je*

La Mission permanente du Togo auprès de l'Office des Nations Unies, de l'Organisation Mondiale du Commerce et des autres Organisations Internationales à Genève présente ses compliments au Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et, se référant à la lettre SPB/SHD/NF/ff du 18 décembre 2019 du Rapporteur spécial sur les incidences sur les droits de l'homme de la gestion et de l'élimination écologiquement rationnelles des produits et des déchets dangereux, sollicitant des Etats des observations devant lui permettre de finaliser le rapport contenant les « *Principes relatifs aux droits des travailleurs et à l'exposition à des produits toxiques et autres substances dangereuses* », a l'honneur de lui communiquer, à l'intention dudit Rapporteur, les contributions ci-après faites par les autorités compétentes togolaises sur cette question :

- 1- Le Gouvernement togolaise estime que tous ces Principes énoncés sont pertinents et importants pour garantir une meilleure protection des travailleurs et donc améliorer leurs droits vis- a vis de l'exposition aux produits toxiques ;
- 2- Au niveau national, seuls les Principes 2, 3, 4 et 5 sont partiellement pris en compte par la loi-cadre sur l'environnement, notamment les articles 3, 112, 114,115,127,128,129 et 130 ;
- 3- Le Togo estime que le reste des Principes pourraient être pris en compte par d'autres dispositions nationales comme le code du travail, le code de la santé publique ou le code pénal ;
- 4- L'exposition des ouvriers aux produits chimiques dans les usines ou entreprises de production, de manutention et de commercialisation des produits industriels (matières plastiques, mousses, matelas, mèches, peintures et des pesticides) constituent des défis pertinents auxquels le Gouvernement togolais fait face.

La Mission permanente du Togo auprès de l'Office des Nations Unies, de l'Organisation Mondiale du Commerce et des autres Organisations Internationales à Genève remercie le Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme de son aimable collaboration et saisit cette occasion pour lui renouveler les assurances de sa haute considération. /- *Je*

Genève, le 07 février 2019

**BUREAU DU HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES
AUX DROITS DE L'HOMME**

GENEVE

